

Demande de mise en gage des prestations de prévoyance (EPL)

Entreprise

Nom Prénom

Rue, n°

NPA, lieu, pays

Date de naissance N° d'AS 756.

E-mail N° de téléphone

Etat civil célibataire marié/e divorcé/e
partenariat enregistré partenariat dissous veuf/veuve

A bien noter

De manière générale, la mise en gage est soumise aux mêmes dispositions légales qu'un versement anticipé (articles 30c LPP et 331d CO):

- Jusqu'à l'âge de 50 ans, le montant maximum pouvant être mis en gage correspond à la prestation de libre passage acquise. Après 50 ans, il correspond à la prestation de libre passage à l'âge de 50 ans ou – si ce montant est plus élevé – à la moitié de la prestation à disposition au moment de la demande.
- La mise en gage est possible jusqu'à 1 mois ans avant la naissance du droit aux prestations de vieillesse.
- Elle n'est possible qu'avec l'assentiment écrit du conjoint/du partenaire enregistré ou du partenaire désigné comme bénéficiaire. Sa signature doit être légalisée.

Montant de la mise en gage

totalité de la prestation de libre passage ou montant en CHF

Données relatives au logement

Type de logement maison individuelle propriété par étages
Rapports de propriété propriété individuelle copropriété.....%
propriété commune entre époux/
partenaires enregistrés

Adresse de la propriété

Déclaration de la personne assurée

- Je confirme que la mise en gage est effectuée pour une propriété de logement à mon propre usage et que toutes mes réponses sont complètes et véridiques.
- Je confirme en outre que les frais de dossier de CHF 250.00 ont été viré sur le compte n° CH08 0483 5041 8762 6100 0 établi au nom de Valitas Sammelstiftung BVG, Zürich.

Signatures

Chez les **personnes mariées ou liées par un partenariat enregistré**, la signature légalisée du conjoint ou du partenaire ainsi qu'un certificat de famille sont nécessaires.

Chez les **personnes non mariées**, un certificat individuel d'état civil actuel est nécessaire. Si une clause bénéficiaire (voir règlement de prévoyance) a été établie pour un partenaire, la signature légalisée du bénéficiaire est requise.

Le présent document est une traduction. En cas de contestation, seule la version originale allemande fait foi.

Date

Signature de la personne assurée

Date

Signature légalisée du conjoint/du partenaire enregistré ou bénéficiaire

Pièces justificatives à fournir:

- Notification de mise en gage de la banque
- Contrat de gage
- Attestation de domicile (n'ayant pas été établie depuis plus de 30 jours)
- Extrait actuel du registre foncier indiquant les rapports de propriété